



Le mot du Maire

Le budget communal vient d'être voté à la dernière séance du Conseil Municipal et nous vous le communiquons, suite à la parution du résultat du compte administratif.

BUDGET PRIMITIF 2010

FONCTIONNEMENT : 138 170 euros

INVESTISSEMENTS : 95 754 euros

Le budget de fonctionnement est très faible, quand on sait que la moitié de ce budget est reversé à la communauté de communes pour le fonctionnement des écoles – En 2009, nous nous sommes trouvés déficitaires du fait de la baisse conséquente du prix du bois (8000 euros de moins) que la somme budgétisée – Afin d'équilibrer, et à la demande du percepteur, cette année, le conseil Municipal a voté une augmentation des taxes de 4 % ce qui apportera à la commune une somme supplémentaire de 1 250 euros, soit 10 euros par foyer. Nous avons également augmenté tous les postes qui sont susceptibles d'apporter des recettes complémentaires, les locations terres agricoles, chasse, salle de la mairie, alambic, la location de l'ancienne école et le terrain loué à ORANGE (voir les délibérations affichées) –

Les investissements correspondent à : l'entretien de la voirie, l'électricité et les divers travaux qui sont entrepris chaque année – Pour 2010, l'éclairage de la rue de la Planté et de la rue de la Carrière.

Il nous faudra donc, les uns et les autres, faire preuve de raison : on ne peut pas tout avoir sans en payer le prix.

Pour cela, nous continuerons de juguler les dépenses de fonctionnement mais nous arriverons très vite à un seuil incompressible, des efforts ayant déjà été consentis ; s'agissant des dépenses d'investissements, nos ambitions sont forcément modestes.

Budget assainissement 2010

Exploitation : 36 221 euros (entretien et remboursement des emprunts)

Investissements : 754 408 euros ce qui correspond aux travaux en cours

Les travaux sont en cours et ils se termineront à l'automne, déjà 15 nouveaux foyers peuvent se brancher – L'assainissement doit s'autofinancer avec les redevances. Vous pouvez passer à la mairie aux heures de permanences pour discuter des sujets qui vous préoccupent ou sur rendez-vous.

La commune de VALLEROIS n'a pas de très gros revenus. Il conviendra de définir des priorités et un étalement dans le temps pour la réalisation de nouveaux projets en fonction de la vente du presbytère.

Faire avec ce que l'on peut et se satisfaire de ce que l'on a ! Cette vieille maxime pleine de bon sens est décidément très contemporaine...

Je reste cependant optimiste. Nous pouvons encore croire en des jours redevenus meilleurs : la crise économique que nous avons traversée nous a donné une bonne leçon de lucidité et, sûrement, de sagesse.

Bon été à tous

Monique GAUTHIER

Démographie

Naissances :

PEREIRA Guillaume

PAROTY Elliot Claude Jean-michel

FEHR Lana

ANA JARDINI

Cérémonie du 18 juin à 18 heures 30

Exceptionnellement, une cérémonie aura lieu au monument aux morts le 18 juin afin de remettre des diplômes aux anciens combattants et une distinction à CLAUDE GARRET pour toutes les années à servir la commune – un apéritif sera servi à l'issue de la cérémonie.

Horaires d'ouverture de la mairie : 03.84.68.64.10/09.60.06.87.38

Mardi : 10 h - 12 h / Jeudi : 17 h - 19 h

Tri sélectif : en 2010 plus que jamais, ne pas relâcher vos efforts !

LA COLLECTE SELECTIVE EN PORTE A PORTE ET LA REDEVANCE INCITATIVE ARRIVENT

Chaque citoyen peut, par des actions concrètes et simples, œuvrer au quotidien pour limiter la croissance constante de la quantité de déchets que nous produisons. Voir le document qui vous a été distribué, « le triporteur 2 », des exemplaires sont à retirer à la mairie pour les personnes qui n'en ont pas été destinataires. Bientôt la redevance incitative et on devrait payer moins si on produit moins de déchets et les tournées pourront être plus espacées en dehors de la période d'été.

Chaque année, un million de tonnes de courriers non adressés :

Nos boîtes aux lettres se trouvent souvent remplies par des prospectus, des publicités ou des journaux gratuits, en moyenne chaque année 50 kg par foyer..

Moins de prospectus dans sa boîte aux lettres, c'est possible :

Pour ceux qui ne lisent pas les imprimés non adressés et désirent ne plus les recevoir dans leur boîte, il est possible d'apposer sur sa boîte aux lettres un autocollant ou une étiquette, mentionnant le refus de recevoir ces imprimés.

La mairie tient à votre disposition des étiquettes adhésives : "Stop pub".

Savez-vous qu'à ce jour nous produisons 290 kgs de déchets ménagers par an et par personne, les secteurs qui ont démarré la redevance incitative ont divisé de plus de moitié les déchets ménagers.

RAPPEL DES REGLES DE BON VOISINAGE

Constitue un trouble de voisinage tout désagrément que l'on subit à cause de son voisin (odeurs, bruits, par exemple).

ODEURS ET FUMÉES

Si les odeurs ne sont pas des polluants atmosphériques nécessairement dangereux, elles sont pourtant considérées comme des nuisances à part entière car elles peuvent présenter un inconvénient réel pour le voisinage.

La lutte contre les odeurs peut reposer

sur deux réglementations différentes : la législation relative aux installations classées, pour les émanations liées à certaines activités, et les prescriptions du règlement sanitaire départemental dans les autres cas.

Le bruit : revoir les anciens bulletins des horaires à respecter

PRIVATION DE VUE OU D'ENSOLEILLEMENT

Plantez à bonne distance

Les arbres ou les haies plantés en limite de propriété sont souvent source de conflit entre voisins. En pleine

époque de plantation, il est peut être bon de rappeler qu'il existe des règles inscrites dans la loi concernant les distances à respecter lorsque l'on installe un arbre ou un arbuste.

Que dit la loi :

Arbre et haie ne dépassant pas 2 mètres doivent être plantés à au moins 50cm du terrain voisin ou de la bordure de rue

Arbre et arbuste d'une hauteur supérieure à 2m à l'âge adulte (et non le jour de la plantation...) doivent être plantés à au moins 2m de la limite de propriété (clôture ou rue). Si ce n'est pas le cas, pensez à les tailler.

PISCINE

Les personnes qui remplissent des piscines sont tenues d'en informer le syndicat d'eau - VELLEFAUX VALLEROIS - Des relevés de la consommation sont faits tous les jours et peuvent provoquer des écarts importants et afin de savoir que la surconsommation n'est pas due à une fuite d'eau, mieux vaut alerter le Président Joël CHENUT à VELLEFAUX ou la Mairie de VELLEFAUX avant le remplissage.

Info de dernière minute

Dans le cadre des travaux TGV, le RFF contribue largement à la remise en état des tous les circuits de randonnées qui se trouvent sur le territoire du pays des 7 rivières. Celui de VALLEROIS qui part du transformateur en fait partie et une table d'orientation et des tables

pourraient être installées à ST ANNE

NOUS RECHERCHONS DES BENEVOLES pour entretenir ce sentier de randonnée et pourquoi pas en créer de nouveaux - les VOLONTAIRES SONT priés de se faire connaître à la Mairie de VALLEROIS.

Nous souhaitons la bienvenue à l'entreprise MAP HABITAT installée dans les locaux de l'ancienne école.

